

DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

MODE D'EMPLOI
JUILLET 2024



VOUS VOUS TROUVEZ DANS L'UNE DES SITUATIONS SUIVANTES ?

Vous êtes dépourvu de logement

ET

Vous vivez à la rue ou êtes hébergé chez un tiers

Vous êtes menacé d'expulsion

ET

Vous n'avez pas de possibilité de relogement

Vous êtes hébergé, logé temporairement

ET

Vous êtes :
en logement de transition (> 18 mois)
ou structure d'hébergement (> 6 mois)

Votre logement est impropre, insalubre, ou dangereux

ET

Vous avez des constats à l'appui

Votre logement est non décent ou suroccupé

ET

Vous avez au moins un enfant mineur ou handicapé, ou vous êtes en situation de handicap

Demande de logement social active depuis + de 30 mois

ET

Vous êtes dans une situation sociale / économique nécessitant un relogement urgent

Vous êtes en situation de handicap

ET

Vous êtes dans un logement inadapté à votre handicap



TOUS LES MEMBRES DU FOYER DOIVENT REMPLIR LES CONDITIONS SUIVANTES :



Vous disposez de papiers d'identité en règle :

- **SOIT** Carte d'identité française ou passeport
- **SOIT** Titre de séjour valide
- **SOIT** Nationalité d'un État membre de l'UE



Vous avez fait une demande de logement social enregistrée et renouvelée régulièrement tous les ans.



Vous remplissez les conditions de ressources imposées pour un logement social.

Si votre situation correspond à un des critères évoqués en page précédente et que vous remplissez les conditions, **alors vous pouvez déposer un recours DALO, selon les étapes décrites en pages suivantes.**



Rés. les Safraniers / Var Habitat / Flayosc



ÉTAPE 01

Pour faire une demande DALO dans le Var, vous devez faire les démarches suivantes :

- Remplir le formulaire **DALO Recours amiable**, seul(e), ou avec l'aide d'un assistant social ou avec une association ;
- Fournir les pièces justificatives ci-dessous.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR :

1

- Copie recto-verso de la pièce d'identité ou du titre de séjour de toutes les personnes majeures du foyer ;
- Copie du livret de famille pour les enfants mineurs ;
- Document relatif à votre situation de famille (acte de mariage, justificatif de divorce ou de rupture de PACS, etc.)

2

- Copie de l'attestation de demande de logement social (n° d'enregistrement) ou de son renouvellement ;
- Copie des lettres de refus d'un bailleur social*.

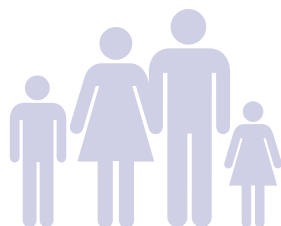
3

Ressources (**pour toutes personnes majeures du foyer**)

- Copie des pièces justificatives de vos ressources (attestation CAF, MSA, France Travail, fiches de paie, etc.) ;
- Copie de l'avis d'imposition N-1 des revenus de l'année N-2.

4

- Pièces justifiant de votre situation au regard du DALO.



* logement HLM

ÉTAPE 02

**ENVOYEZ VOTRE DOSSIER
COMPLET**



PAR COURRIER

De préférence en recommandé
avec accusé de réception, à
l'adresse suivante :

**Secrétariat DALO
BP 37
83952 La Garde Cedex**

OU



EN LIGNE

Sur le site internet suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-dalo-var-tout-ou-partiel>

Le secrétariat DALO ne reçoit pas de public.

Permanence téléphonique du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 :

04 89 66 05 97

SI VOTRE DOSSIER EST COMPLET :

Votre demande passe alors en commission, sous environ 3 mois.

Par exemple, si votre dossier est pris en charge au **1er Septembre**, vous aurez une réponse autour du **1er Décembre**.

SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET :

Nous vous demanderons des pièces supplémentaires. **Pensez à répondre rapidement. Vous pouvez vous rapprocher d'un(e) assistant(e) social(e).** Cela rallonge le délai de passage en commission.

⚠ Pendant ce temps, continuez vos recherches de logement.

SITES INTERNET UTILES

- Démarches simplifiées :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/depot-dalo-var-tout-ou-partiel>
- Formulaire DALO sur le site :
www.service-public.fr
- Demande de logement social :
www.demande-logement-social.gouv.fr
- Site ADIL 83 :
www.adil83.org
- Travailleurs sociaux du Département :
https://www.var.fr/home/-/asset_publisher/GFXyOm7YIV2U/content/annuaire/maximized



POUR RAPPEL, VOICI VOTRE PARCOURS DE DEMANDE D'ACCÈS AU LOGEMENT DALO.

ÉTAPE 2

Déposez votre dossier auprès du **service instructeur**.

ÉTAPE 1

Constituez votre dossier seul ou, au besoin, adressez-vous à la **Permanence du Conseil Départemental (UTS)**, ou au **Centre Social (CCAS)**, ou auprès des **associations** de votre lieu de résidence.

ÉTAPE 3

Votre dossier passe en **commission de médiation**. Délai d'attente pour la réponse : environ 3 mois.

Vous recevrez un courrier précisant la décision de la commission.



> Que devient ma demande ? <

Si vous êtes reconnu(e) DALO, comptez environ 6 mois en fonction de l'offre de logement.

Les services de l'État, votre commune, les bailleurs sociaux et les autres réservataires présenteront votre candidature.

PRÉFECTURE DU VAR
Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail et
des Solidarités
CS 31209
83070 Toulon Cedex



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

